

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Familienpolitik
Akteure	Evangelische Volkspartei (EVP)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Benteli, Marianne
Brändli, Daniel
Guignard, Sophie
Hohl, Sabine
Käppeli, Anita
Müller, Eva
Pasquier, Emilia

Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Brändli, Daniel; Guignard, Sophie; Hohl, Sabine; Käppeli, Anita; Müller, Eva; Pasquier, Emilia 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Familienpolitik, Evangelische Volkspartei (EVP), 1995 - 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Soziale Gruppen	1
Familienpolitik	1
<hr/>	
Parteien, Verbände und Interessengruppen	4
Parteien	4
Konservative und Rechte Parteien	4

Abkürzungsverzeichnis

EU Europäische Union
PID Präimplantationsdiagnostik

UE Union européenne
DPI Diagnostic préimplantatoire

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Familienpolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 29.09.2006
MARIANNE BENTELI

Für die Harmonisierung der Familienzulagen sprachen sich **die SP, die GP und die übrigen linken Parteien, die CVP, die EVP, die EDU, die SD** sowie **die Gewerkschaften** aus. Sie begrüßten die nationale Harmonisierung und den verbindlichen Minimalsatz, der für die meisten Kantone eine Erhöhung der Leistungen bedeutet. Sie waren der Ansicht, durch die Vorlage könne die finanzielle Lage vieler Familien verbessert und Ungerechtigkeiten wegen unterschiedlichen Regelungen zwischen den Kantonen vermindert werden.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 26.11.2006
MARIANNE BENTELI

Mit einem **Ja-Stimmenanteil von 68%** hiess das Volk am 26. November die **Harmonisierung der Familienzulagen** klar gut. Das Gesetz wurde einzig in Appenzell Innerrhoden mit 54,4% abgelehnt. Am grössten war die Zustimmung mit 83,7% im Kanton Jura. Es ist dies jener Kanton, in dem die Familien vom neuen Gesetz am meisten profitieren werden, weil dort die Kinderzulagen am tiefsten waren. Auch die Kantone Neuenburg, Waadt und Bern, deren Zulagen ebenfalls deutlich unter dem künftigen Minimum lagen, stimmten der Harmonisierung mit Mehrheiten von über 70% zu. Mit Ausnahme von Genf lagen die durchschnittlichen Ja-Stimmenanteile in den Kantonen der Westschweiz und im Tessin höher als in der Deutschschweiz.

Abstimmung vom 26. November 2006

Beteiligung: 45,0%
Ja: 1 480 796 (68,0%)
Nein: 697 415 (32,0%)

Parolen: Ja: CVP, SP, EVP, CSP, PdA, PSA, GPS, SD, EDU, Lega; SBV, SGB, Travail.Suisse.
Nein: FDP (4*), SVP, LP, FPS; Economiesuisse, SGV.

* In Klammer Anzahl abweichender Kantonalsektionen²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 15.08.2011
ANITA KÄPPELI

Mitte August war die von christlich-konservativer Seite lancierte Volksinitiative **„Abtreibungsfinanzierung ist Privatsache** – Entlastung der Krankenversicherung durch Streichung der Kosten des Schwangerschaftsabbruchs aus der obligatorischen Grundversicherung“ zustande gekommen.³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 31.12.2011
ANITA KÄPPELI

Die vom Bundesrat 2010 in die Vernehmlassung gegebene **Aufhebung des Inzestverbots** durch eine Streichung des betreffenden Artikels im Strafgesetzbuch drohte anhand des Widerstandes aus christlich-konservativen Kreisen zu scheitern. Sowohl die SVP als auch CVP und EVP hatten sich Anfang des Jahres deutlich dagegen ausgesprochen.⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 27.09.2013
EMILIA PASQUIER

Après le refus du Conseil fédéral et de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique, les chambres fédérales se sont à leur tour penchées sur l'initiative populaire « **Financer l'avortement est une affaire privée** ». L'initiative déposée par des membres du PDC, de l'UDC et du PEV, demande que l'assurance de base ne rembourse plus l'avortement. Cette finesse dans la formulation – il ne s'agit pas de pénaliser l'avortement, mais de ne pas le rembourser – a créé un débat en soi. Les initiants ont en effet été accusés d'avancer masqués afin d'arriver à leurs fins: soit l'interdiction de l'avortement. La diversité des arguments a reflété l'importance sociétale du sujet. Entre plaidoyer éthique ou théologique et démonstration statistique, les parlementaires ont débattu avec ardeur. Une minorité Bortoluzzi (udc, ZH) s'est positionnée en faveur de l'initiative. Alors que tous les partis ont rejeté l'initiative en bloc, deux formations ont été marquées par des différences idéologiques. Premièrement, le PDC a certes majoritairement refusé l'objet, mais 5 voix n'ont pas suivi la majorité et 4 autres voix se sont abstenues. De même, l'UDC s'est montrée divisée sur le sujet avec 11 voix contre

l'initiative, 24 en faveur et 15 abstentions. La dissension de Céline Amaudruz (udc, GE) a notamment été commentée dans les médias romands. Au final, le Conseil national a rejeté l'initiative par 130 voix contre 29 et 19 abstentions. Lors du débat au deuxième conseil, l'initiative a fait l'objet d'une minorité Föhn (udc, SZ) demandant l'élaboration d'un contre-projet. Le conseiller national schwyzois souhaite que l'assurance-maladie rembourse l'avortement dans deux cas particuliers: la mise en danger de la vie de la mère et la grossesse faisant suite à une agression sexuelle. Cela impliquerait ainsi un changement dans la LAMal et non dans la Constitution. Ces arguments n'ont pas convaincu ses collègues qui ont refusé l'initiative par 37 voix contre 4 et 2 abstentions. Les aspects techniques de cet objet, soit les implications relatives à la caisse-maladie, se trouvent dans la partie I, 7c (Krankenkasse).⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 14.06.2015
SOPHIE GUIGNARD

Le 14 juin 2015, l'arrêté fédéral concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain a été accepté par la population votante à 61.9%.

La campagne sur le **diagnostic préimplantatoire** s'est dès le début montrée inhabituelle. Les clivages partisans traditionnels ne se sont pas retrouvés dans les camps qui s'opposaient. Au contraire, deux comités interpartis sont montés au créneau. Le premier, celui des opposants, présidé par Marianne Streiff-Feller (evp, BE) et Christian Lohr (pdc, TG), dénonçaient les dérives que pourrait entraîner un changement de la Constitution en faveur du DPI. L'image de la boîte de Pandore a été souvent utilisée, avec la crainte que le dépistage permettrait de déterminer que "certaines vies valent plus que d'autres". Pour le comité "oui à la procréation médicalement assistée", l'accent a été mis sur la possibilité d'aider les parents ne pouvant pas concevoir seuls. La Suisse étant l'un des derniers pays européens à interdire le DPI, l'argument du "tourisme de la procréation" a aussi été très utilisé dans le débat.

Il a été difficile également pour les partis de se prononcer. Suite à un vote très serré, le PDC a fini par approuver la modification constitutionnelle, comme le PLR, le PBD et les Verts. Au sein du parti socialiste, les voix étaient trop divergentes, ce qui a poussé le parti à la rose à donner la liberté de vote à ses partisans. La fédération des Eglises protestantes, qui s'est plusieurs fois illustrées par ses positions relativement progressistes sur les questions de société a préféré s'opposer au DPI. Les associations pro handicap étaient dans leur majorité contre l'objet, même si certaines, à l'instar d'Intégration Handicap se sont prononcées en faveur de l'inscription dans la Constitution du DPI, mais contre sa loi d'application, telle que mise sous toit par le Parlement. Les adversaires du DPI avaient annoncé bien avant la votation du changement constitutionnel que si celui-ci passait, ils saisiraient le référendum contre la loi sur la procréation assistée. L'affiche phare de la campagne contre le DPI montrait une photographie représentant une enfant atteinte du syndrome de Down déchirée par des mains gantées de personnel de laboratoire.

Malgré cette campagne, la Constitution a été modifiée. L'analyse VOX attribue cette importante victoire des partisans du DPI à la confiance aux orientations politiques individuelles plutôt qu'à une connaissance pointue de l'objet. Selon l'étude, 42% des personnes sondées n'étaient pas capables de fournir des informations sur l'objet. La population s'est donc fiée aux recommandations de vote des partis et organisations en lesquelles elle fait confiance. Par exemple, les personnes allant régulièrement à l'Eglise ont refusé l'objet nettement plus fortement que celles et ceux qui fréquentent peu ou rarement les messes et cultes. De même, les personnes qui font généralement confiance au gouvernement ont plutôt suivi l'avis des sept sages et de l'Assemblée fédérale.

Au lendemain des résultats, il était déjà question de la votation suivante, à savoir le référendum sur la loi sur la procréation médicalement assistée, déjà débattue par le Parlement, mais ne pouvant entrer en vigueur qu'une fois l'article constitutionnel relatif adopté. Le parti évangélique suisse ainsi que les associations de défense des personnes handicapées ont annoncé vouloir saisir le référendum.

Votation du 14 juin 2015

Participation: 43.51%
Oui: 1 377 613 (61.9%) / cantons 17 3/2
Non: 846 865 (38.1%) / cantons 3 3/2

Mots d'ordre
oui: PDC, PLR, PBD, Les Verts, Intégration Handicap

Un an à peine après la première votation, les Suisses ont dû se prononcer à nouveau sur le **diagnostic préimplantatoire**. Il s'agissait cette fois-ci d'accepter ou non la modification de la loi sur la procréation médicalement assistée. Pour rappel, l'article constitutionnel permettant cette loi avait obtenu les faveurs populaires en 2015, et dès les résultats, les adversaires de l'objet avaient annoncé vouloir saisir le référendum. Le rapport de forces du vote de 2016 n'est pas tout à fait identique à celui de l'année précédente. Certains défenseurs de la présence d'un article sur le DPI dans la Constitution étaient en revanche opposés à sa loi d'application, estimant que celle-ci allait trop loin. Le comité du non présidé encore par Marianne Streiff-Feller (pev, BE) et Christian Lohr (pdc, TG) était proéminent dans la campagne.

L'analyse des encarts dans la presse menée par Année Politique Suisse a montré que plus de 83% provenaient des adversaires du DPI. Le même narratif des dérives de la science a été repris avec des expressions comme "médecine sans limite", "incontrôlable", "extrême" ou encore "la chimère de l'être humain parfait". Les visuels utilisés étaient principalement d'un jaune rappelant le symbole du danger biologique et montraient un bébé naissant d'un épi de maïs, visant à rappeler le débat sur le transgénisme. Le comité "oui à nouveau pour la procréation médicalement assistée" est également resté sur le même argumentaire mettant en avant l'aide pour les parents ne pouvant pas procréer seuls. L'argument d'une diminution des avortements grâce aux DPI a été brandi, notamment par Ruth Humbel (pdc, AG), l'un des moteurs du comité pour le oui.

Comme lors de la votation précédente, les clivages partisans traditionnels ne se sont pas retrouvés, les comités pour et contre montrant une large hétérogénéité partisane. Les organisations de soutien aux personnes malades ou handicapées ne se sont pas non plus montrées unanimes. La plupart, comme par exemple Procap a intégré le camp du non, tandis que la société suisse pour la mucoviscidose s'est par exemple montrée en faveur de l'objet.

Si les deux votations portaient sur la même question, leurs implications sont différentes. En effet, la loi votée en 2016 régleme de manière plus précise l'application du DPI. C'est pour cette raison que certains partisans de l'article constitutionnel se sont opposés à la loi, à l'instar du conseiller national Mathias Reynard (ps, VS). L'on reproche principalement à la loi d'autoriser le test préimplantatoire sur un nombre illimité d'embryons, contre 3 précédemment. De plus, la loi soumise au vote entend autoriser le DPI à tous les couples voulant procréer et non plus uniquement ceux porteurs de lourdes maladies héréditaires. Enfin, la liste des critères autorisés pour une sélection des embryons n'est pas définie et peut selon les opposants conduire à toutes sortes de dérives.

Les résultats de la votation ont montré un oui encore plus grand que l'année précédente. La loi sur la procréation médicalement assistée a été plébiscitée par 62.4% de la population votante. Le parti évangélique, qui avait lancé le référendum s'est adressé au Conseil fédéral, le sommant de tenir sa promesse de surveiller très étroitement l'application de la loi sur la procréation, car il craignent, comme les 19 associations pro handicap engagées dans le camp du non, des dérives eugénistes et une discrimination plus grande encore des personnes handicapées.

Votation populaire du 5 juin 2016

Participation: 46.68%
Oui: 1 490 417 (62.4%) / cantons 20 3/2
Non: 897 318 (37.6%) / cantons 3/2

Mots d'ordre
- oui: PDC, PLR
- non: Parti évangélique suisse, Pro Handicap, UDF, UDC ⁷

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Parteien

Konservative und Rechte Parteien

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 15.05.1995
EVA MÜLLER

In ihrer Wahlplattform bekräftigte die EVP das **«E» in ihrem Namen als Leitmotiv**. Deziert sprach sie sich in der Familienpolitik gegen die Fristenlösung, für eine Mutterschaftsversicherung und eine Harmonisierung der Kinderzulagen aus. Weiter schlug sie ein Bundesamt für Familienfragen und die Einführung eines Familienstimmrechts nach dem Motto «Ein Mensch – eine Stimme» vor, wobei das Stimmrecht der Kinder von den Eltern treuhänderisch wahrgenommen würde. Zur Integrationsfrage gab sich die Partei zurückhaltend; vor einer neuen Beurteilung der Beitrittsfrage will sie die bilateralen Verhandlungen mit der EU zu Ende führen. Stark machen will sich die EVP für die **Reform der Bundesverfassung**, die von ethischer und geistiger Tragweite sei.⁸

PETITION / EINGABE / BESCHWERDE
DATUM: 01.12.1996
EVA MÜLLER

Im Dezember reichte die EVP eine **mit rund 46'000 Unterschriften** versehene Petition «für den Schutz des ungeborenen Lebens – gegen die Abtreibungspille RU 486» bei der Schweizerischen Sanitätsdirektorenkonferenz ein. An einer Delegiertenversammlung in Basel stellte sie ausserdem **eine «Allianz für das Leben» zur Diskussion**. Gemäss dieser ist das ungeborene Kind Mensch von Anfang an; der pränatalen Diagnostik steht die EVP deshalb sehr kritisch gegenüber. Die Fristenlösung und die soziale Indikation wie auch die aktive Sterbehilfe lehnte sie klar ab.⁹

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 04.09.1997
EVA MÜLLER

Weiter lehnte die EVP Straffreiheit beim Schwangerschaftsabbruch generell ab und kündigte an, ein allfälliges **Referendum gegen eine wie auch immer geartete Fristenlösung** zu unterstützen. Das CVP-Schutzmodell mit Beratungspflicht lehnt sie als Etikettenschwindel ab.¹⁰

PARTEICHRONIK
DATUM: 26.04.1999
DANIEL BRÄNDLI

Die EVP feierte im Wetzinger Rathaus anlässlich der ordentlichen Delegiertenversammlung vom April ihr 80jähriges Bestehen. Die Partei, die sich bislang an eine abstinenzorientierte Drogenpolitik hielt, fasste die **Ja-Parole zum Bundesbeschluss** über die Verschreibung von Heroin, der im Juni zur Abstimmung gelangte. Im Wahlkampf setzte die EVP ihr **Stammthema Familienpolitik** ins Zentrum. Sie betonte dabei ihre Position der Mitte – Ausgleich zwischen Liberalismus und Sozialismus. Einer künftigen Fusion mit dem LdU, die von dessen Parteipräsidenten Anton Schaller zur Diskussion gestellt worden war, erteilte EVP-Präsident Otto Zwygart eine vorläufige Absage.¹¹

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 29.10.2007
SABINE HOHL

An ihrer Delegiertenversammlung in Sursee (LU) im Oktober diskutierte die EVP das für sie **unbefriedigende Wahlergebnis**. Sie hatte an Parteistärke zwar leicht zugelegt, aber im Kanton Aargau ihren Nationalratssitz verloren. Die Delegierten beschlossen die Nein-Parole zur Unternehmenssteuerreform II mit 76 zu 15 Stimmen. Eine Mehrheit war der Ansicht, für die EVP habe die Reform der Familien- und Ehepaarbesteuerung Vorrang.¹²

WAHLEN
DATUM: 31.12.2007
SABINE HOHL

Die EVP trat mit einer **Wertekampagne** unter dem Motto „Werte fürs Leben, Werte für die Schweiz“ zu den Nationalratswahlen an. Sie kündigte an, im Wahljahr auf die drei Schwerpunkte Familie, Umwelt und gerechte Wirtschaft zu setzen. Die Positionen der EVP zu diesen Themen stützten sich auf das 2006 verabschiedete Parteiprogramm. Das Wahlziel der EVP war, aus eigener Kraft Fraktionsstärke zu erreichen, wozu zwei Sitzgewinne nötig gewesen wären.¹³

1) AZ, 11.10.06; SGT, 25.10.06.

2) BBI, 2007, S. 451 ff.; Presse vom 27.11.06.

3) BBI, 2011, S. 6551 f.; NZZ, 5.7.11

4) SGT, 11.1.11.

5) FF, 2013, p. 6573; BO CN, 2013, p. 657ss.; BO CE, 2013, p. 660ss.; LT, 18.4.13

6) FF, 2014, p.9451 s.; Principaux résultats de l'analyse Vox de la votation fédérale du 14 juin 2015; NZZ, 24.3., 1.4.15; LT, 17.4., 27.4.15; BZ, LT, 15.6.15

- 7) APS-Inserateanalyse vom 6. Juni 2015; LT, 7.5.16; BZ, 10.5.16; LT, NZZ, 6.6.16
- 8) NZZ und TA, 15.5.95
- 9) Mediendienst der EVP, Bern 1996
- 10) NZZ, 4.9.97
- 11) NZZ, 26.4.99.
- 12) NZZ, 29.10.07.
- 13) NZZ, 16.1.07.